

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges REVAZ

125^e anniversaire : Deux titres unis : Saint-
Maurice et Bethléem

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1965, tome 63, cahier spécial, p. 60-64

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Deux titres unis : Saint-Maurice et Bethléem

L'Abbaye de Saint-Maurice est toute à la joie de ses mille quatre cent cinquante ans d'existence. Elle se plonge dans ce lointain passé où le roi Sigismond, sur les conseils de S. Avit, jetait les fondements d'une institution qui traverserait les siècles, en dépit des orages qui tant de fois auraient dû l'anéantir. Maintes calamités en effet se sont acharnées sur elle — les incendies, les pillages, le gouvernement des Abbés commendataires, le relâchement spirituel, la Réforme, les troubles de la Révolution française et du régime napoléonien et j'en passe — et toujours elle s'est relevée de ses accablements, toujours elle a retrouvé sa fidélité et l'esprit de sa fondation. Maintenant encore, toutes ses forces vives ne pourront que s'affermir et obtenir un rayonnement certain si elles s'alimentent aux leçons des origines, celles qui se greffent authentiquement sur l'épopée de nos Martyrs. Un chrétien voit sans peine le doigt de Dieu dans cette longévité faite souvent de survies successives. Feu Mgr Burquier la considérait comme le grand miracle de S. Maurice et de ses Compagnons, une preuve éclatante de leur martyre en ce lieu...

Il est un autre anniversaire auquel il messierait d'être inattentif : c'est le cent vingt-cinquième de l'union de l'Eglise épiscopale titulaire de Bethléem avec le siège abbatial de Saint-Maurice.

C'était en 1840. Le Valais, canton suisse depuis vingt-cinq ans à peine, cherchait encore sa stabilité politique. Ses institutions, tant civiles que religieuses, n'avaient pas échappé

aux contrecoups de la Révolution française ; leur visage traditionnel se modifiait peu à peu, de nouveaux conflits surgissaient... cependant que soufflait partout un vent de liberté et d'indépendance. Pour sa part, le Bas-Valais tentait de parvenir à une pleine égalité avec le Haut. Telle était, évoquée à très larges touches, l'atmosphère de ces temps-là. Quant à l'Abbaye elle-même, outre ses œuvres pastorales ordinaires, elle organisait peu à peu son Collège, d'entente avec l'Etat. Pour lors, l'effectif de son personnel ne devait guère dépasser la trentaine. Une quinzaine de chanoines résidaient dans les paroisses, les autres, novices et jeunes profès y compris, demeuraient dans le monastère. Celui-ci avait alors à sa tête un jeune Abbé, Mgr Etienne Bagnoud, prélat de fort belle stature, prêtre distingué et qui, dès son élection au siège abbatial, portait le titre de comte et de chevalier grand-croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.

Mgr Bagnoud donna alors son agrément à diverses démarches que d'habiles mandataires entreprirent auprès du Saint-Siège pour que désormais les Abbés de Saint-Maurice fussent revêtus du caractère épiscopal. De fort précieux parrainages, notamment celui de la Maison de Savoie, hâtèrent les tractations et assurèrent leur plein succès : Grégoire XVI, le 3 juillet 1840, unissait à perpétuité à l'Abbaye de Saint-Maurice l'évêché titulaire de Bethléem, précisant bien sa volonté « que l'Abbé de Saint-Maurice soit appelé également évêque de Bethléem » et que « l'élection canonique de l'Abbé soit aussi celle de l'évêque titulaire de Bethléem ». Un mois plus tard, par Bref du 4 août, le même Pontife accordait aux chanoines du Chapitre de Saint-Maurice « les honneurs et les privilèges des chanoines des cathédrales » ainsi que la faculté de s'adjoindre douze chanoines honoraires.

L'évêché de Bethléem remonte au temps des Croisades. Il fut érigé en 1110 par le Pape Pascal II, à la demande de Baudouin I, couronné roi de Jérusalem en 1101. En Terre sainte, l'évêché de Bethléem dura à peine un siècle et les Musulmans, en reprenant pied dans ce pays, en chassèrent prélats et prêtres. Les évêques de Bethléem se réfugièrent en France où, dans la Maison-Dieu de Clamecy en Nivernais qui leur avait été généreusement donnée, ils gouvernaient une sorte de diocèse-miniature. Cette circonscription

ecclésiastique, supprimée par le Concordat de 1801, s'inscrivait alors dans le diocèse d'Auxerre puis passa, en 1823, au diocèse de Nevers qu'on venait de rétablir.

Son Exc. Mgr Louis-Séverin Haller est le sixième évêque de Bethléem depuis l'institution de cette prélatrice à Saint-Maurice. L'ont précédé NN. SS. Bernard-Alexis Burquier (1932-1943), Joseph VI Mariétan (1914-1931), Joseph V Abbet (1909-1914), Joseph IV Paccolat (1888-1909), Etienne II Bagnoud (1840-1888).



Grégoire XVI

Buste par L. Cauda, Rome, 1844
dont (Abbaye de Saint-Maurice)

L institution
comméorons cette année le
cent-vingt-cinquième anni-
versaire, nous la devons
avant tout à Grégoire XVI.

Depuis, en confirmant l'élection des Abbés-évêques, ce sont Léon XIII, S. Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII qui ont, implicitement tout au moins, respecté la volonté de leur prédécesseur. On nous permettra cependant de relever qu'à deux reprises l'intervention des Pontifes romains au sujet de l'union de l'Eglise épiscopale de Bethléem au Siège abbatial a corroboré d'une manière institutionnelle la décision de 1840.

Une première fois, c'est le saint Pape Pie X, en 1909. A la mort de Mgr Paccolat, l'évêque de Nevers aurait souhaité ajouter le titre de Bethléem au sien, en souvenir de la longue résidence des évêques de Bethléem à Clamecy, en son diocèse. Il en fit officiellement la demande au Pape. Celui-ci pria alors l'Abbaye d'exprimer son sentiment à ce sujet, ce qu'elle fit par la voix émue et objectivement informée de son Vicaire capitulaire, le chanoine Pierre Bourban. Le plaidoyer abbatial, accompagné d'ailleurs de l'appui bienveillant

et total du Gouvernement valaisan, de l'aide fraternelle de plusieurs évêques voisins et amis, obtint gain de cause à Rome. La Sacrée Congrégation Consistoriale, par lettre du 14 juin 1909, informait officiellement l'Abbaye que « le Saint-Père estimait que rien ne devait être changé dans la collation du titre épiscopal de Bethléem, en conformité avec ce qu'avaient établi les Lettres apostoliques de Grégoire XVI » ; de plus, Pie X « ordonnait que sa décision, telle que l'exprimait le présent document, fût conservée pour toujours dans les archives de l'Abbaye ».

Une seconde fois, en 1932, c'est le Pape Pie XI qui, par décret consistorial du 18 août dont il ordonne la publication, entend maintenir l'institution de Grégoire XVI. Comme celui-ci l'avait établi, — et le document en cite le passage essentiel — l'élection de l'Abbé entraîne celle de l'évêque de Bethléem, *quod rite fideliterque servatum est*. Pie XI précise en outre que la confirmation de l'élection abbatiale et la provision de l'Eglise titulaire épiscopale de Bethléem se feront par un seul et même document, à savoir une Bulle pontificale, grand parchemin portant le sceau en plomb du Pontife régnant.

Voilà donc cent vingt-cinq ans que deux prélatures sont ici indissolublement confondues en une seule ; que cette conjonction a placé nos Abbés-évêques à un rang privilégié et élevé de la hiérarchie ecclésiastique : « à l'Abbaye et dans le territoire qui en dépend ils jouissent de tous les pouvoirs d'ordre et de juridiction qu'ont les évêques résidentiels dans leurs diocèses ». Honneur et charge tout à la fois !

Pour ce siècle et quart où brille, dans les armoiries de l'Abbaye, l'étoile à sept rais de l'évêché de Bethléem, nous disons notre reconnaissance au Seigneur et à la sainte Eglise. A ce *Te Deum* nous ajoutons une prière pour celui qui, revêtu de la plénitude du sacerdoce et père d'une grande famille religieuse, joint en sa personne deux noms particulièrement ohers à nos populations chrétiennes : Saint-Maurice et Bethléem !

Georges REVAZ



Pierre-Didier Chervaz
(1795-1875)
*chanoine de l'Abbaye
délégué à Rome en 1840
protonotaire apostolique*
(Portrait à l'Abbaye)